

INITIAL

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10.000.000 €

Protection commerciale

Complément d'assurance « défense recours des garanties d'assurance de responsabilité » lorsque la garantie n'est pas acquise.

Litige avec les fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services.

Action contre un concurrent auteur d'un acte déloyal ou illicite ou d'accusations.

Protection patrimoniale

Protection des biens constituant le patrimoine professionnel (locaux, matériels, prestataires de services....)

Complément d'assurance « recours » en cas de dommages non indemnisés aux biens professionnels de l'assuré (bâtiments, matériels et marchandises).

Protection pénale

Défense devant les tribunaux répressifs pour des infractions à la législation ou à la réglementation ou pour des faits consécutifs à une maladresse, une imprudence, une négligence, un manque de précaution ou une abstention fautive, un harcèlement.

Recours lorsque l'assuré est victime d'injures, de diffamation, de dénigrement ou de dommages corporels.

OU

PREMIUM

Protection pénale de la personne morale

Défense devant les tribunaux répressifs pour des infractions à la législation ou à la réglementation.

Recours contre le responsable lorsque l'entreprise est victime par ricochet du préjudice subi par un dirigeant.

Protection pénale et disciplinaire des personnes physiques

Défense devant les tribunaux répressifs du chef d'entreprise, personne physique ou, s'il s'agit d'une personne morale, de ses dirigeants ou préposés titulaires de délégations.

Recours lorsqu'ils sont victimes d'injures, diffamation, dénigrement ou dommages corporels.

Complément d'assurance

Complément « défense recours des garanties d'assurance de responsabilité » lorsque la garantie n'est pas acquise.

Protection sociale

Conflit avec l'URSSAF, la CPAM, les ASSEDIC, la médecine du travail, l'inspection du travail ou un organisme similaire.

Assistance au soutien du DUER à l'occasion d'un accident du travail.

Protection prud'homale

Conflit individuel du travail.

Protection commerciale

Litige avec : les clients, les fournisseurs, un concurrent.

Protection patrimoniale

Protection des biens constituant le patrimoine professionnel (locaux, matériels, prestataires de services....)

Protection administrative

Litige avec les services publics et les collectivités territoriales

Protection fiscale

Contestation judiciaire d'un redressement fiscal.

OU

= Garanties de PREMIUM + garanties complémentaires ci-dessous

Recouvrement des créances

Pour les impayés supérieurs à 1.000 €.

Transmission ou cession d'entreprise

Consultation en cas d'opposition au rachat ou à la cession de l'entreprise, en cas d'opposition à une acquisition ou à une cession de titres.

Assistance communication média

Consultation en cas de mise en cause publique et médiatisée de l'entreprise

Accès aux aides publiques et aux fonds de revitalisation

Informations pour faciliter la recherche d'aides financières publiques et l'accès aux dispositifs de financements privés dits de revitalisation.